

Commune d'AVEIZIEUX LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES ARRETE DU MAIRE N°2023-011 INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants, Vu le Code de la voirie routière.

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le règlement général de voirie du 1^{er} juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande présentée par l'association la ronde des Pitous

Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1er:

En raison de la manifestation de la marche de l'association « la ronde des Pitous » et de l'importante affluence de marcheurs, il sera interdit de stationner entre le 46 et le 48 rue des Passementiers (jusqu'à hauteur de la « rue du stade) le dimanche 26 février 2023 de 8H00 à 18H00 pour des raisons de sécurité des piétons.

Article 2

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux afin de délimiter le périmètre concerné.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 9 février 2022 Sylvain DARDOULLIER – Maire Conseiller Départemental





MAIRIE d'AVEIZIEUX

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX Tél. 04 77 94 00 12

E-mail: mairie@mairieaveizieux.fr - Site: mairie-aveizieux.fr